



# ACTU DU PRÉSIDENT

LA LETTRE DU PRÉSIDENT-NATIONAL DE L'UNC

[president.national@unc.fr](mailto:president.national@unc.fr)

N°72 - AVRIL 2022



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Présidents, chers amis,

A un peu plus d'un mois de notre 92<sup>e</sup> congrès national, permettez-moi de lancer un appel solennel, car, à cet instant, le nombre d'inscrits est ridiculement bas et a de quoi inquiéter. Or un congrès, c'est une manifestation de cohésion pour une association comme la notre mais aussi, vis-à-vis de l'extérieure, une vitrine de notre vitalité, voire une démonstration de notre force, la concrétisation de notre engagement au service de la « cause combattante ».

J'ajouterai également que notre participation au congrès national est aussi un acte de camaraderie vis-à-vis des adhérents de l'UNC 37 et de leur président départemental qui, depuis de longs mois et malgré les difficultés dues au confinement et à la pandémie, se sont investis généreusement et sans ménagement pour que ce congrès soit une pleine réussite, dans cette belle région que constitue le Val-de-Loire. Alors halte aux hésitations et aux tergiversations, il est encore temps de s'inscrire, je compte sur vous les 28 et surtout le 29 mai !

Dans cet ordre d'idée, quitte à me répéter, je souhaite revenir sur l'assemblée générale. C'est le rendez-vous qui permet aux fédérations départementales, démocratiquement, de s'exprimer par des votes sur le bilan de l'exercice passé, de renouveler un tiers des administrateurs en élisant de nouveaux talents, en confirmant ceux qui ont fait le « job », ou en écartant ceux qui ne vous semblent pas à la hauteur des enjeux. Les frais de déplacement sont pris en compte par le national (cf *dernier UNC INFOS*), chaque fédération peut être représentée par son président ou un simple adhérent mandaté. Sachez que les nouveaux statuts ne permettant plus le vote par procuration. Par conséquent, pas d'excuse, toutes les fédérations départementales UNC doivent être représentées à l'assemblée générale le samedi 28 mai après-midi à Tours.

**Autre sujet qui commence à faire couler de l'encre :** le conseil d'administration du Bleuets de France a décidé que l'intégralité des collectes réalisées pour cette œuvre serait désormais reversée à l'ONBFA. Il n'y aura donc plus de possibilité de prélèvements sur les recettes pour les « collecteurs ». Je conçois fort bien que cette décision puisse être facteur de démotivation mais il faut savoir aussi que l'utilisation de la quote-part prélevée localement a parfois été détournée de ses buts premiers : c'est l'une des raisons de cette décision. Mais la structure du bleuets doit et va évoluer suite à un rapport conjoint de l'inspection des finances, du contrôle général des Armées et de l'inspection générale de l'administration. Ce rapport conclu en effet à un « *mélange des genres* » entre l'ONAC VG, établissement public à caractère administratif relevant donc de la comptabilité publique et l'œuvre du bleuets, qui n'est pas une association et qui n'est pas doté d'une personnalité juridique ! Concrètement, le bleuets doit sortir de la structure étatique et se doter d'une personnalité juridique propre de type « personne morale de droit privé ». L'option de constitution en fond de dotation semble être la structure la plus adaptée à la mission du bleuets. En d'autres termes, le bleuets va « s'autonomiser », mais sortant du giron étatique, il perdra l'appui de l'ONAC VG et devra trouver un hébergement, des salariés (service auparavant fourni par le personnel de l'ONAC) y compris localement pour les collectes. Cette évolution apportera un degré de liberté supplémentaire dans la gouvernance et la conduite des actions du bleuets. Aujourd'hui connu seulement de 3% de nos concitoyens, le bleuets pourra mener une politique de rayonnement, accroître sa visibilité et trouver des mécènes.

# EPHÉMÉRIDE

**Mercredi 16 mars**

Déjeuner de travail  
avec les dirigeants d'Implic'Action

**Jeudi 17 mars**

Réunion de coordination budgétaire

**Vendredi 18 mars**

Réunion du bureau national

**Lundi 21 mars**

Réunion ONAC  
groupe de travail Bleuet de France

**Mardi 22 mars**

Réunion du G 12  
Anciens combattants

**Mercredi 23 mars**

Visite de l'imprimerie Imaye à Laval

**Jeudi 24 mars**

Réunion du conseil d'administration  
De La Flamme

**Samedi 26 mars**

Commémoration du 26 mars 1962

**Mercredi 30 mars**

Rencontre avec Alain Cuinet  
président de l'AMGYO

**Jeudi 31 mars**

Cocktail de départ en retraite de  
Geneviève Lemaire, salariée du siège national

**Vendredi 8 avril**

Conseil d'administration national

## AGENDA

**Lundi 25 avril**

Signature de la convention d'affiliation  
avec l'AAGMS

**Mercredi 27 avril**

Rencontre avec Jean-Marie Bockel  
Président de l'association Solidarité Défense

**Mardi 3 mai**

Réunion avec les UNC 78/91/92/95  
À Carrières-sous-Poissy

**Dimanche 8 mai**

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

**Mardi 10 mai**

Réunion avec les UNC 21/58/71 et 89 à Dijon

**Jeudi 12 mai**

Remise du prix Tégo de la solidarité

**Vendredi 13 mai**

Réunion du comité consultatif action sociale  
et solidarité

**Samedi 21 mai**

Assemblée générale de l'UNC de Saint-Cyr  
l'école

### Le contexte de nos actions de communication

#### ► **La crise du monde associatif**

Le monde associatif dans son ensemble vit une mutation profonde, confronté à des générations qui hésitent à s'engager dans le monde associatif quelle que soit l'association. Cette tendance est accentuée depuis 2020 par la pandémie qui a touché le pays et contraint les associations à mettre leurs activités en sommeil. Il est nécessaire d'impulser une dynamique nouvelle pour attirer les éléments moteurs de ces jeunes générations.

#### ► **Une société de l'image et de l'information**

Nous évoluons dans une société de l'information et de l'image. Notre communication doit être en phase avec ce phénomène, tout en s'attachant à garder des repères. Nous devons être capables de réagir vite et également nous efforcer de façonner une « *image de marque* », délestée des aspects parfois caricaturaux du monde combattant mais totalement dissuasifs pour le recrutement.

#### ► **Un déficit de connaissance de nos concitoyens**

L'UNC « aujourd'hui » reste une association méconnue aussi bien du grand public que des décideurs civils et militaires. Toute opportunité ou événement sont à saisir pour se faire mieux connaître.

#### ► **Des questions légitimes sur l'utilité de l'UNC**

L'amélioration des dispositions de la législation combattante, fruit de l'action des associations de combattants - dont une majeure partie due à l'UNC - depuis la fin de la Première Guerre mondiale, combinée aux efforts déployés par les armées, notamment depuis la professionnalisation vis-à-vis de la condition militaire, conduisent légitimement à s'interroger sur l'utilité de l'UNC, alors même que des associations mémorielles comme le Souvenir Français sont plus à même de traiter tout ce qui a trait au travail de mémoire.

## NOUVEAU LOGICIEL DE L'ONAC-VG POUR LA GESTION DE SES RESSORTISSANTS



Des fédérations départementales se sont plaints récemment des difficultés rencontrées avec les différents dématérialisations mises en place à l'échelon national. Effectivement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ONAC-VG utilise pour la gestion de ses ressortissants un nouveau logiciel, déployé dans l'ensemble de ses services départementaux de métropole et d'outre-mer. Ce nouveau programme, appelé dans un premier temps OCRM (ONACVG Customer Relationship Management – Gestion de la relation avec les ressortissants), a été conçu en interne par un informaticien de terrain. Il permet de franchir une étape fondamentale en termes d'harmonisation des pratiques au sein de l'ensemble des territoires et de conjuguer la nécessaire utilisation d'outils de gestion (l'ancien outil n'était qu'un outil de paiement) et la rigueur qui s'imposent à tous les gestionnaires de crédits publics. Le seul terme anglais de ce logiciel est d'ailleurs son acronyme, qui sera remplacé prochainement par un nouveau nom en français. L'adoption de ce nouvel outil (validé par la CNIL) était demandée depuis 2015 par les parlementaires et les auditeurs de l'Office. En outre, l'obsolescence de l'ancien outil de saisie des interventions financières mettait en danger le paiement des aides attribuées aux ressortissants. Un tel changement engendre inévitablement une période d'adaptation de la part des agents mais aussi des membres des commissions départementales, habitués depuis de nombreuses années à une présentation sans doute plus artisanale, moins informatisée, des dossiers. De même, il est vrai que la mise en œuvre, pour les premières commissions, de ce nouveau logiciel encore mal maîtrisé, a pu entraîner des retards dans le versement des aides financières. Toutefois, ces retards sont désormais largement résorbés et dans tous les services dont les agents maîtrisent désormais le logiciel, la situation et leur quotidien s'améliorent. Les agents du département de la solidarité de l'Office ainsi que le concepteur du logiciel veillent à ce que la mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion dans la durée des ressortissants se poursuive dans les meilleures conditions.

## VISITE DU PRÉSIDENT-NATIONAL EN RÉGION

Dans les prochaines semaines, encore deux réunions programmées, le 3 mai à Carrières-sous-Poissy, avec les UNC 78/91/92/95 et le 10 mai à Dijon avec les UNC 21/58/71 et 89.

## L'AEVOG HONOREE EN LA PERSONNE D'UN DE SES PLUS FIDELE ANCIEN DIRIGEANT

A l'occasion de la remise de la plaque de grand officier de l'ordre national du Mérite au général (2s) de corps d'armée Dominique Chavannat, ancien dirigeant de l'AEVOG, par madame Geneviève Darrieusecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, le 16 mars dernier, occasion de rencontre et d'échanges entre l'actuelle présidente du comité consultatif AEVOG, Laurence Scoupe, et une dirigeante historique, Denise Darricau.



## DENOMINATION DES RUES DE VILLAGE

**Place  
des ANCIENS  
COMBATTANTS**

La loi dite 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), votée par le parlement au mois de février 2022, oblige désormais les communes de moins de 2 000 habitants de nommer leurs rue et voies publiques. C'est une opportunité pour les associations de l'UNC d'être forces de proposition en se rapprochant des élus des communes concernées.

La dénomination relève de leur compétence, afin de leur suggérer des noms pour identifier ces rues. Dans certaines régions - au passé historique chargé - des combattants Morts pour la France issus des environs peuvent ainsi être honorés. On pourra également privilégier des combattants décédés ou disparus, quel que soit le théâtres d'opérations. Le contexte actuel du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie permet aussi d'honorer des militaires morts ou disparus en Afrique du Nord jusqu'en 1964. A cet effet, il est possible de consulter la liste des militaires disparus réalisée par l'association Soldis. Un rappel cependant : c'est le conseil municipal qui entérine le nom d'une rue ou d'une voie publiques (cf. article 29 du code général des collectivités locales).

## LOI RECONNAISSANCE ET REPARATION POUR LES HARKIS

Suite à la publication des décrets d'application le 20 mars 2022, cette loi est applicable et l'ONACVG est pleinement mobilisé pour sa mise en œuvre. La directrice de l'Office demande aux associations de l'aider à informer les usagers potentiels. Ceux-ci peuvent faire leur demande en ligne sur le site de l'Office, ou bien télécharger puis remplir le formulaire papier qui doit être adressé au Département reconnaissance et réparation (DDR) de Caen. Ces documents sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de l'ONACVG.

Coordonnées postales du DDR : Département Reconnaissance et Réparation – 11 rue Neuve Bourg l'Abbé – BP 552 – 14037 CAEN Cedex

Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- Formulaire en ligne (à privilégier) ou formulaire papier disponible sur [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)
- Pièce d'identité / Livret de famille / RIB / Attestation de temps de séjour dans les camps (facultatif)